Des énergies propres et moins chères

Stéphane Conty

Le chauffage au bois et les énergies renouvelables trouvent de plus en plus leur place dans les installations municipales. Petit état des lieux.

Le vendredi 21 octobre était inaugurée la chaudière à Bois de Fontvenelle qui assure le chauffage de l'école de Fontvenelle, des installations sportives et associatives ainsi que les bâtiments des pompiers. D'un coût global de 293 000 euros subventionné en partie par la région et le département, elle vient remplacer l'ancienne chaudière à charbon qui avait été installée en 1968. Roger Meï a d'ailleurs rappelé que *« lorsque la mine fonctionnait, nous utilisions le charbon produit localement. Dans la mesure où l'exploitation locale est terminée, la commune se tourne maintenant vers les énergies propres et renouvelables. C'est un investissement qui à terme va rapporter. Ici, nous tenons compte de l'environnement depuis longtemps. Gardanne a été par exemple la première ville de France où on a dépollué une centrale thermique. »*

D'une puissance de 400 kW et doublée d'une chaudière au gaz, la chaudière au bois utilise comme combustible des granulés fabriqués à partir de la sciure de bois des scieries de Lozère. Pour Bernard Bastide, adjoint à l'environnement, *« ce type d'aménagement s'inscrit pleinement dans la politique municipale qui vise à développer l'utilisation des énergies renouvelables et les systèmes économes en énergies dans les installations municipales. Il présente en outre l'avantage d'être subventionnable jusqu'à hauteur de 80%. »*

Stéphanie Olivero du service municipal de l'environnement précise que *« le prochain projet devrait être la nouvelle chaudière à bois qui remplacera l'actuelle chaudière de Biver qui chauffe les écoles Paul-Cézanne et*

Frédéric-Mistral, l'église, le local diocésain et le foyer. » Pour cette deuxième chaudière l'utilisation de plaquettes serait préférée à celle des granulés. Avec la nouvelle réglementation de valorisation des déchets, le coût de ces combustibles devrait baisser, contrairement à ce qui se passe pour le charbon ou le fioul.

Chauffe-eau solaire et voitures électriques

Par ailleurs, deux chauffe-eaux solaires vont être installés au centre technique municipal. Ils auront une capacité de 800 litres et nécessiteront l'utilisation de panneaux de15 m2 au total. Le coût de cette installation devrait avoisiner les 20 000 euros, et comme pour les chaudières à bois serait subventionnable à 80 %. Une étude réalisée par les services techniques souligne que ce type d'aménagement devrait faire économiser 8 000 kW/h par an. Les services municipaux comptent également quatre voitures électriques dans leur parc de véhicules. Non polluants et silencieux, l'usage en est toutefois limité du fait d'un périmètre d'action restreint entre deux rechargements. Dans un département qui totalise depuis quelques années de nombreuses alertes de pollutions à l'ozone, ce type de véhicules peut toutefois représenter une solution alternative intéressante pour de petits déplacements.